

## **Carnet de Tir**

Dans sa réunion du Samedi 8 Octobre 2011 le Comité Directeur Fédéral a décidé à l'unanimité de rendre gratuit les carnets de tir.

A compter du 1er janvier 2012, ils seront fournis gratuitement aux ligues afin que celles-ci puissent approvisionner les clubs en fonction de leurs besoins dans les mêmes conditions de gratuité.

Ainsi les tireurs pourront disposer gratuitement de ce document administratif édité par la Fédération Française de Tir selon un modèle unique.

Philippe Crochard